



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 51  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 8

### **Membres présents :**

|                                    |                                   |                                       |
|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN         | Monsieur Joël MEKHANTAR           | Monsieur Emmanuel BICHOT              |
| Madame Nathalie KOENDERS           | Monsieur Jean-Philippe MOREL      | Madame Céline RENAUD                  |
| Monsieur François DESEILLE         | Madame Océane CHARRET-<br>GODARD  | Madame Caroline<br>JACQUEMARD         |
| Madame Christine MARTIN            | Monsieur Jean-Paul DURAND         | Monsieur Bruno DAVID                  |
| Monsieur Pierre PRIBETICH          | Monsieur Jean-Patrick MASSON      | Monsieur Stéphane CHEVALIER           |
| Madame Sladana ZIVKOVIC            | Monsieur Georges MEZUI            | Monsieur Laurent<br>BOURGUIGNAT       |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI         | Monsieur Massar N'DIAYE           | Monsieur Axel SIBERT                  |
| Madame Claire TOMASELLI            | Madame Françoise TENENBAUM        | Madame Catherine HERVIEU              |
| Monsieur Antoine HOAREAU           | Monsieur Vincent TESTORI          | Monsieur Patrice CHATEAU              |
| Madame Nuray AKPINAR-<br>ISTIQUAM  | Madame Stéphanie VACHEROT         | Madame Stéphanie MODDE                |
| Monsieur Franck LEHENOFF           | Monsieur Jean-François<br>COURGEY | Madame Karine HUON-SAVINA             |
| Madame Dominique MARTIN-<br>GENDRE | Monsieur Bassir AMIRI             | Monsieur Fabien ROBERT                |
| Monsieur Christophe BERTHIER       | Madame Catherine DU TERTRE        | Monsieur Olivier MULLER               |
| Madame Kildine BATAILLE            | Madame Nora EL MESDADI            | Monsieur Henri-Bénigne DE<br>VREGILLE |
| Madame Delphine BLAYA              | Monsieur David HAEGY              | Madame Elizabeth REVEL                |
| Monsieur Christophe AVENA          | Monsieur Philippe LEMANCEAU       | Monsieur Philippe THIRION             |
| Madame Lydie PFANDER-MENY          | Madame Ludmila MONTEIRO           |                                       |
|                                    | Madame Laurence GERBET            |                                       |

### **Membres absents :**

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe AVENA  
Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND  
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame  
Ludmila MONTEIRO  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : PERSONNEL**

### **Personnel – Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels**

#### **Direction générale déléguée Cohésion Sociale**

- Direction de la Culture
  - Responsable de la bibliothèque du Port du canal

Le poste de responsable de la bibliothèque du Port du canal est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : bibliothécaire territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

- Médiateur·rice culturel·le

Un poste de médiateur·rice culturel·le au sein des musées est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés de conservation du patrimoine territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

- Direction Proximité et citoyenneté
  - Responsable du service Relations citoyennes

La direction de la Proximité et de la Citoyenneté fait évoluer son organisation afin de structurer une démarche qualité du parcours usagers et répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter les parcours citoyen·ne·s,
- Améliorer la qualité du service rendu,
- Entretenir avec les habitant·e·s une relation et un dialogue positif et continu.

Dans ce cadre et pour davantage de cohérence, la direction Etat-civil et élections change de rattachement hiérarchique et intègre le nouveau service Relations citoyennes de la direction de la Proximité et de la Citoyenneté.

Ce nouveau service est constitué de trois unités :

- Accueils et contacts (qui regroupe l'accueil général, le portail OnDijon et le courrier),
- Démarches administratives (Etat-civil et élections, recensement, cimetière et site funéraire métropolitain),
- Centre de la facturation.

Ainsi, il est proposé la création d'un nouveau poste de responsable du service Relations citoyennes. L'agent recruté aura pour mission de :

- Mettre en place et animer la nouvelle organisation du service,
- Coordonner l'action des trois unités sous sa responsabilité,
- Construire une démarche qualité efficiente dans le but d'améliorer en continu le service rendu aux usagers,
- Manager les responsables d'unités.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

### **Direction générale déléguée Transition Climatique**

- Direction de la Biodiversité et Jardin de l'Arquebuse
  - Médiateur·trice scientifique – référent·e zoologie

Le Jardin de l'Arquebuse est une structure originale de connaissance et de partage des savoirs scientifiques sur la Biodiversité. Le Jardin regroupe trois entités, fréquentées par plus de 130 000 visiteurs par an : le planétarium, le muséum d'histoire naturelle (bénéficiant de l'appellation « Musée de France ») et le jardin botanique.

La direction « Biodiversité – Jardin de l'Arquebuse », placée au sein de la Direction générale déléguée Transition climatique, anime sur le territoire les actions visant au développement de la connaissance et de la prise en compte de la biodiversité par l'ensemble des acteurs et des habitants, en s'appuyant sur les partenaires scientifiques et techniques, les services de la collectivité et les acteurs locaux.

Elle organise sur le site de l'Arquebuse des expositions temporaires et des manifestations variées en direction de tous les publics et initie de nombreuses actions « hors les murs » impliquant directement les habitants et partenaires locaux dans diverses opérations participatives en faveur de la biodiversité urbaine.

La mission de médiation scientifique est un enjeu fort pour la direction qui se fixe comme objectif de :

- Encourager la sensibilisation des Dijonnais·e·s à la préservation de la nature en ville,
- Développer les multiples thématiques autour de la biodiversité et leurs animations au sein du Jardin de l'Arquebuse,
- Renforcer le dialogue avec les nombreux publics du Jardin : scolaires, familles, centres sociaux, maisons de quartier, citoyen·ne·s éloigné·e·s de la nature, etc.

Ainsi, il est proposé la création d'un poste de médiateur·trice scientifique – référent·e zoologie au sein de la direction. L'agent recruté assurera des missions de médiation scientifique et d'éducation à l'environnement pour tous les publics par la création d'outils pédagogiques. De même, en tant que référent « zoologie des invertébrés », l'agent médiateur·trice scientifique aura les missions suivantes :

- Participer aux actions d'amélioration de la connaissance et de préservation de la biodiversité,
- Animer les réseaux de partenaires,
- Gérer au sein de l'équipe les collections d'histoire naturelle de l'établissement.

Ce poste de catégorie B est ouvert au cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux.

- Direction de la Restauration municipale et de l'alimentation durable

## - Evolution du poste de responsable Qualité-Hygiène-Diététique

Afin d'offrir des repas équilibrés dans le respect des normes HACCP, la direction de la restauration municipale et de l'alimentation durable s'appuie sur les compétences et expertises de l'agent responsable Qualité-Hygiène-Diététique de la Cuisine centrale.

Ce poste appartient aujourd'hui à la catégorie B et est ouvert au cadre d'emplois des techniciens paramédicaux de classe normale.

Suite aux accords du Ségur de la santé en date du 13 juillet 2020, le décret n°2022-625 en date du 22 avril 2022 est venu modifier le statut des techniciens paramédicaux territoriaux relevant des spécialités de technicien de laboratoire médical, de préparateur en pharmacie hospitalière et de diététicien. En effet, ce décret intègre à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 ces trois spécialités au sein du cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux de catégorie A dans la filière médico-sociale.

Ainsi, afin de se conformer au décret susnommé, il est nécessaire de supprimer le poste de responsable Qualité-Hygiène-Diététique dans son cadre d'emplois actuel des techniciens paramédicaux de classe normale et de le créer dans le cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux.

### **Modification de postes suite à la commission de révision de cotation des postes**

Mise en place au 1er janvier 2022 en lien avec la mise en œuvre du RIFSEEP, la cotation des postes est un dispositif qui nécessite d'être révisé régulièrement afin de maintenir et de veiller à sa cohérence globale.

Lorsque la cotation du poste évolue vers un groupe de fonction de la catégorie supérieure (exemple un poste actuellement coté C2 évolue vers une cotation B2), il est nécessaire de procéder à la transformation du poste budgétaire support.

Ainsi, les postes à supprimer et à créer au 1er juillet 2023 sont les suivants :

| <b>Cadre d'emplois du poste budgétaire actuel à supprimer</b> | <b>Cadre d'emplois du nouveau poste budgétaire à créer</b> | <b>Nbre de suppressions /créations</b> |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Adjoint administratif                                         | Rédacteur                                                  | 2                                      |
| Adjoint technique                                             | Agent de maîtrise                                          | 2                                      |
| Agent maîtrise                                                | Technicien                                                 | 3                                      |
| Technicien                                                    | Attaché                                                    | 1                                      |
| <b>Total général</b>                                          |                                                            | <b>8</b>                               |

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer ou supprimer** les postes suivant à compter du 1er juillet 2023 :
  - à la direction Proximité et citoyenneté, création d'un poste d'attaché territorial,
  - à la direction de la Biodiversité et Jardin de l'Arquebuse, création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques territorial,
  - à la direction de la Restauration municipale et de l'alimentation durable, suppression d'un poste de technicien paramédical de classe normale et création d'un poste de pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical,

manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien territorial,

- à la suite de la commission de révision des cotations de postes, suppression de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux, de deux postes d'adjoints techniques territoriaux, de trois postes d'agents de maîtrise territoriaux et d'un poste de technicien territorial ; création de deux postes de rédacteurs territoriaux, de deux postes d'agents de maîtrise territoriaux, de trois postes de techniciens territoriaux et d'un poste d'attaché territorial.

- **d'autoriser** le recrutement de deux agents contractuels dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 1er juillet 2023 et que leur rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport sur les postes de responsable de la bibliothèque du Port du canal et de médiateur-trice culturel-le à la direction de la Culture ;

- **d'inscrire** les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

|         |                       |                        |
|---------|-----------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 51             | ABSTENTION : 6         |
|         | CONTRE : 2            | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
|         | DONT 8 PROCURATION(S) |                        |

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN